

OBJECTIF SMALL CAPS EURO

Société d'Investissement à Capital Variable

RAPPORT ANNUEL
au 29 Septembre 2017

Assemblée Générale Ordinaire
au 16 janvier 2018

OPC du groupe LAZARD

Siège social : 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris
449 972 835 R.C.S. PARIS

conseil d'administration et commissaires aux comptes

au 29 septembre 2017

PRESIDENT

M. François Werner

DIRECTEUR GENERAL NON ADMINISTRATEUR

M. Jean-François Cardinet
Gérant de Lazard Frères Gestion S.A.S

DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

M. James Ogilvy
Gérant de Lazard Frères Gestion S.A.S

Mme Annabelle Vinatier
Directeur de Lazard Frères Gestion S.A.S.

ADMINISTRATEURS

M. François-Marc Durand
Président de Lazard Frères Gestion S.A.S.

M. François de Saint-Pierre
Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion S.A.S.

AREAS VIE
représentée par M. Sylvain Mortera

Lazard Frères Gestion S.A.S.
représentée par M. François Voss

Fonds de Garantie
représenté par M. Christian Schor

M. Jean-Jacques de Gournay
Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion S.A.S.

SMAVIE BTP
représenté par M.Philippe Desurmont

Reuni Retraite Salariés
représenté par M.Francis Weber

Mme Monica Nescout
Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion S.A.S

CENSEURS

Acte Iard S.A.
représenté par M.Marc Wendling

**B2V Gestion représenté par
Mme Caroline Fleury-Verny**

COMMISSAIRES aux COMPTES

Titulaire : Deloitte & Associés

*à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire et
du conseil d'administration*

PRESIDENT

M. Sylvain Mortera

DIRECTEUR GENERAL NON ADMINISTRATEUR

M. Jean-François Cardinet
Gérant de Lazard Frères Gestion S.A.S

DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

M. James Ogilvy
Gérant de Lazard Frères Gestion S.A.S

Mme Annabelle Vinatier
Directeur de Lazard Frères Gestion S.A.S.

ADMINISTRATEURS

M. François-Marc Durand
Président de Lazard Frères Gestion S.A.S.

M. François de Saint-Pierre
Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion S.A.S.

AG2R LA MONDIALE
représentée par Mme Olfa Ghoudi

Lazard Frères Gestion S.A.S.
représentée par M. François Voss

Fonds de Garantie
représenté par M. Christian Schor

M. Jean-Jacques de Gournay
Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion S.A.S.

SMAVIE BTP
représenté par M.Philippe Desurmont

Reuni Retraite Salariés
représenté par M.Francis Weber

Mme Monica Nescout
Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion S.A.S

CENSEURS

Acte Iard S.A.
représenté par M.Marc Wendling

**B2V Gestion représenté par Mme
Caroline Fleury-Verny**

COMMISSAIRES aux COMPTES

Titulaire : Deloitte & Associés

ACTIONS DE PAYS DE LA ZONE EURO
Actions A et Actions R :
Capitalisation et/ou distribution et/ou report des sommes distribuables
Régime fiscal des Plans d'Epargne en Actions (PEA)

Objectif de gestion

L'objectif de la Sicav est la recherche de croissance du capital à l'issue de la période de placement recommandée, en s'exposant aux marchés des petites et moyennes capitalisations.

Indicateur de référence

La Sicav n'a pas d'indicateur de référence. Sur la durée de placement recommandée, la comparaison pourra être faite avec l'Euromoney Smaller Euro, dividendes nets réinvestis.

L'Euromoney Smaller Euro est un indice pondéré par la capitalisation et le flottant de plusieurs centaines d'entreprises des pays de la zone euro.

Profil de risque

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers
sélectionnés par la société de gestion.
Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.*

- Risque de perte en capital :

La Sicav ne présente aucune garantie ni protection de capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

- Risque lié aux marchés actions :

L'investisseur est exposé sur le risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la Sicav. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative baissera.

En outre sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de la Sicav peut donc baisser rapidement et fortement.

- Risque lié aux interventions sur les marchés à terme :

La Sicav peut intervenir sur des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Cette exposition à des marchés, actifs, indices au travers d'instruments financiers à terme peut conduire à des baisses de valeur liquidative significativement plus marquées ou plus rapides que la variation observée pour les sous-jacents de ces instruments.

- Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par cette Sicav d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement la Sicav à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement et induire une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

- Risque de taux :

Il existe un risque d'une baisse de la valeur des obligations et autres titres et instruments de taux, et donc du portefeuille, provoquée par une variation des taux d'intérêts. Du fait des bornes de la fourchette de sensibilité, la valeur de cette composante du portefeuille est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tous souscripteurs.

Les instruments utilisés et les stratégies mises en œuvre correspondent à un profil offensif, cette Sicav s'adresse aux investisseurs qui souhaitent supporter un risque de marché actions de petites et moyennes capitalisations. Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette Sicav.

Information relative aux investisseurs américains :

La Sicav n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.

Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du *Securities Act* de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du *Foreign Account Tax Compliance Act* (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que la Sicav investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

La Sicav, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette Sicav dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Durée de placement recommandée : 5 ans minimum

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la Sicav majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées, et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Pour les actions A et R, l'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables. Elle peut distribuer des acomptes.

ETABLISSEMENT CHARGE de RECUEILLIR les SOUSCRIPTIONS et les RACHATS

Les souscriptions et les demandes de rachats sont effectuées chez Lazard Frères Gestion S.A.S. sur la base

- de la prochaine valeur liquidative pour les souscriptions (règlement date V.L.+1 ouvré)
 - de la prochaine valeur liquidative pour les rachats (règlement date V.L.+3 ouvrés)
- pour les ordres passés avant 11 H 00.

DÉPOSITAIRE

LAZARD FRERES BANQUE. 121, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 JANVIER 2018**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter le bilan et les comptes afférents à votre société pour l'exercice qui s'est déroulé du 30 septembre 2016 au 29 septembre 2017.

Durant cet exercice, l'actif net est passé de €699 876 448,68 le 30 septembre 2016, à € 1 044 341 009,49 le 29 septembre 2017, le nombre d'actions en circulation étant de 920 945,976 actions « A » et 120 888,158 actions « R ».

Actions « A »

Le nombre d'actions souscrites tout au long de l'exercice s'est élevé à 423 650,018 ce qui représente un montant de €347 055 960,48.

Parallèlement, le nombre d'actions présentées au rachat a été de 310 828,645 pour un montant de €254 426 629,35.

La valeur liquidative de €716,60 le 30 septembre 2016 est passée à €906,36 le 29 septembre 2017 ce qui correspond à une évolution de 26,48 %.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Actions « R »

Le nombre d'actions souscrites tout au long de l'exercice s'est élevé à 81 636,82 ce qui représente un montant de €134 006 373,81.

Parallèlement, le nombre d'actions présentées au rachat a été de 48 535,377 pour un montant de €75 108 569,28.

La valeur liquidative de €1375,68 le 30 septembre 2016 est passée à €1 734,07 le 29 septembre 2017 ce qui correspond à une évolution de 26,05 %.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

La performance de l'indice sur la période est de : 26,38 %.

Le résultat net distribuable disponible à l'issue de cet exercice est de € - 1 731 264,90, il est à comparer à celui de l'exercice précédent de €2 492 404,96.

Information relative aux mouvements du portefeuille sur la période :

Code de mouvement	Isin	Libellé	Montant Net €
Achat	FR0010251660	FCP Amundi Cash Corp. Ic-(3d)	128 226 494,19
Achat	FR0011291657	FCP Obj.court Terme Euro C-3d	79 215 895,14
Achat	DE0007446007	Takkt	38 752 429,94
Achat	FR0010112524	Nexity	38 318 457,15
Achat	FR0000034639	Altran	36 155 065,64

Code de mouvement	Isin	Libellé	Montant Net €
Vente	FR0010251660	FCP Amundi Cash Corp. Ic-(3d)	79 136 139,08
Vente	FR0011291657	FCP Obj.court Terme Euro C-3d	78 237 822,44
Vente	DE000A2DAMW7	Gfk Se (offre)	31 154 700,00
Vente	FR0000121881	Havas	27 549 041,09
Vente	FR0000053142	Faiveley Transport	24 037 239,43

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR :

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 29 septembre 2017.

Information relative aux acquisitions et cessions temporaires de titres :

Dans le cadre de la gestion quotidienne de la trésorerie, le gestionnaire pourra avoir recours à des opérations de repo. Ces pensions livrées se font exclusivement avec Lazard Frères Banque et sur une durée d'une journée, éventuellement renouvelable.

Les titres reçus en garantie par l'OPC afin de réduire le risque de contrepartie seront, les cas échéants, détaillés dans la rubrique « 3.9 Autres opérations » des compléments d'information.

Les revenus sur ces opérations sont mentionnés dans le compte de résultat, dans la rubrique « Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres ».

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La croissance mondiale s'est raffermie au cours de l'année passée, reflétant à la fois une amélioration de l'activité dans les économies avancées et dans les économies émergentes. Cette reprise économique synchronisée s'est accompagnée d'un rebond de l'investissement, de la production industrielle et des échanges mondiaux. L'indice mondial du climat des affaires s'est également redressé, malgré les incertitudes politiques liées aux élections aux Etats-Unis et en Europe. De manière générale, l'inflation a accéléré dans les pays avancés, essentiellement du fait de la remontée des cours de l'énergie, alors que les tensions sous-jacentes sont restées modérées, en dépit des améliorations sur les marchés du travail. L'inflation a fortement ralenti dans certains grands pays émergents exportateurs de matières premières, permettant aux banques centrales de ces pays d'assouplir leur politique monétaire. Dans les pays avancés, les politiques monétaires sont restées très accommodantes. Néanmoins, celles-ci s'orientent progressivement vers une normalisation. La Réserve Fédérale (Fed) a remonté ses taux d'intérêt à trois reprises et annoncé le début de la réduction de son bilan. La Banque centrale européenne (BCE) a quant à elle réduit le montant de ses achats mensuels d'actifs tout en allongeant la durée de son programme d'achats. Dans cet environnement économique plus favorable, les marchés actions ont été très dynamiques. En revanche, les marchés obligataires ont été pénalisés par la remontée des taux d'intérêt.

Croissance du PIB en volume (%)	2015	2016	2017 (e)	2018 (e)
Monde	3,4	3,2	3,6	3,7
Pays avancés	2,2	1,7	2,2	2,0
Pays émergents	4,3	4,3	4,6	4,9
Zone euro	2,0	1,8	2,1	1,9
Etats-Unis	2,9	1,5	2,2	2,3
Japon	1,1	1,0	1,5	0,7
Royaume-Uni	2,2	1,8	1,7	1,5
Chine	6,9	6,7	6,8	6,5
Inde	8,0	7,1	6,7	7,4
Brésil	-3,8	-3,6	0,7	1,5
Russie	-2,8	-0,2	1,8	1,6

Perspectives économiques du FMI d'octobre 2017

* Pour l'Inde, les données sont présentées sur la base de l'année fiscale débutant le 1^{er} avril et prenant fin le 31 mars de l'année suivante.

L'indice MSCI World des marchés actions mondiaux, libellé en dollars, a progressé de 16,4% entre septembre 2016 et septembre 2017. Toutes les grandes zones affichent de très bonnes performances : +26,6% pour le Topix en yen, +19,7% pour l'indice MSCI des pays émergents en dollars, +19,6% pour l'Eurostoxx en euros et +16,2% pour l'indice S&P 500 en dollars, le tout hors dividendes.

Les marchés actions ont été soutenus par l'éventualité d'un plan de relance budgétaire aux Etats-Unis, suite à la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles américaines du 8 novembre 2016, ainsi que par l'amélioration des perspectives de croissance économique et des prévisions de résultats d'entreprises. La défaite des partis eurosceptiques lors des élections aux Pays-Bas et en France, au printemps, a également été un facteur de soutien. Durant l'été, les actions européennes ont été pénalisées par l'appréciation de l'euro et les tensions géopolitiques avec la Corée du Nord, avant de rebondir fortement en septembre.

Les taux d'intérêt en Allemagne et aux Etats-Unis ont rapidement augmenté après l'élection de Donald Trump. Ses promesses de campagne ont poussé à la hausse les anticipations d'inflation et les marchés ont par conséquent anticipé un resserrement monétaire plus rapide aux Etats-Unis. Les taux d'intérêt ont ensuite évolué dans une fourchette étroite durant le premier semestre 2017, dans un contexte de chiffres d'inflation décevants outre-Atlantique, d'incertitudes géopolitiques et de doutes croissants sur la capacité de Donald Trump à mettre en œuvre son plan de relance. Au troisième trimestre 2017, les taux d'intérêt ont fluctué au grès des anticipations de durcissement monétaire en Europe et aux Etats-Unis et des tensions géopolitiques. Sur douze mois, le taux à 10 ans de l'Etat allemand est passé de -0,12% à 0,46% et celui de son homologue américain de 1,59% à 2,33%.

Les marges de crédit par rapport à l'Allemagne se sont nettement resserrées en Grèce (-320 pb) et au Portugal (-153 pb) mais elles se sont légèrement écartées en Espagne (+14 pb) et en Italie (+34 pb). L'écart de rendement entre la France et l'Allemagne avait fortement augmenté en amont des élections présidentielles. Il s'est ensuite réduit quand la victoire d'Emmanuel Macron est devenue très probable. Sur un an, la marge de crédit entre la France et l'Allemagne est quasi stable (+3 pb). Les marges de crédit des obligations privées de bonne qualité par rapport aux obligations d'Etat se sont resserrées à la marge (-6 pb) alors que celles des obligations à haut rendement ont fortement diminué (-154 pb), à respectivement 95 et 262 points de base, d'après les indices Merrill Lynch.

Sur le marché des changes, la victoire de Donald Trump a dans un premier temps entraîné une dépréciation de l'euro face au dollar. La parité est passée de 1,10 avant les élections américaines à 1,04 en décembre 2016. L'euro dollar a ensuite évolué dans une fourchette comprise entre 1,04 et 1,08 jusqu'au printemps. Après les élections françaises, l'euro s'est fortement apprécié jusqu'à atteindre 1,18 dollar fin septembre. Sur un an, l'euro s'est apprécié de 5,2% contre le dollar, de 16,7% contre le yen et de 1,8% contre la livre sterling.

Les prix du pétrole se sont redressés au quatrième trimestre 2016 après que les grands pays producteurs ont trouvé un accord pour réduire leur production. Le prix du baril de Brent a ensuite oscillé autour de 55 dollars jusque début mars 2017 avant que les inquiétudes sur l'abondance de l'offre ne précipitent une nouvelle baisse des cours. Après un point bas à 45 dollars fin juin, les prix du pétrole sont remontés pour tutoyer les 60 dollars fin septembre, soutenus par une demande robuste et les incertitudes géopolitiques au Moyen-Orient. Sur un an, le prix du baril de Brent est passé de 48 dollars à 56 dollars, soit une hausse de 18%.

Zone euro

La croissance dans la zone euro est restée solide. Elle a atteint +2,6% en rythme annualisé au T2 2017 (+2,3% sur un an), après +2,2% au T1 2017 et +2,6% au T4 2016. La demande domestique a été le principal moteur de la croissance.

L'indice PMI composite du climat des affaires dans la zone euro s'est nettement amélioré, en dépit des incertitudes politiques. Il a augmenté de 52,6 à 56,7 entre septembre 2016 et septembre 2017.

Le taux de chômage dans la zone euro a continué de baisser rapidement. A 9,1% en août 2017, contre 9,9% en septembre 2016, il a retrouvé son niveau d'avant la crise de la dette souveraine.

L'inflation sur un an est passée de +0,4% en septembre 2016 à +2,0% en février 2017 avant de ralentir à +1,5% en septembre 2017. L'inflation sous-jacente a évolué dans une fourchette comprise entre +0,7% et +0,9% jusqu'au printemps 2017 avant d'en sortir par le haut. Elle a atteint +1,1% en septembre 2017, contre +0,8% en septembre 2016.

En Allemagne, la croissance a été dynamique. Elle s'est établie à +2,5% en rythme annualisé au T2 2017 (+2,1% sur un an), après +2,9% au T1 2017 et +1,7% au T4 2016. Les élections fédérales du 24 septembre 2017 se sont soldées par une large victoire de l'union CDU/CSU d'Angela Merkel qui a remporté 246 sièges sur les 598 du Bundestag. Toutefois, le passage dans l'opposition des sociaux-démocrates rend plus difficile la constitution d'un gouvernement de coalition.

En France, la croissance a été solide. Elle a atteint +2,2% en rythme annualisé au T2 2017 (+1,8% sur un an), contre +2,1% au T1 2017 et au T4 2016. L'indice PMI composite du climat des affaires a bondi pour s'établir à 57,1 en septembre 2017, contre 52,7 en septembre 2016. Le 7 mai 2017, Emmanuel Macron a été élu président de la République avec 66,1% des voix. A l'issue des élections législatives du 18 juin 2017, son parti, La République en marche, a remporté la majorité absolue à l'Assemblée nationale, avec 308 sièges sur 577.

En Italie, la croissance s'est stabilisée. Elle est ressortie à +1,5% en rythme annualisé au T2 2017 (+1,5% sur un an), contre +1,8% au T1 2017 et +1,6% au T4 2016. Le 4 décembre, les italiens ont rejeté à une large majorité (59,1%) la réforme constitutionnelle voulue par Matteo Renzi, qui a démissionné dans la foulée. Le président italien a désigné Paolo Gentilini pour le remplacer.

En Espagne, la croissance a accéléré. Elle s'est établie à +3,6% en rythme annualisé au T2 2017 (+3,1% sur un an), contre +3,2% au T1 2017 et +2,8% au T4 2016. Les élections parlementaires espagnoles du 26 juin 2016 n'avaient pas permis de dégager une majorité de gouvernement. Le 29 octobre 2016, le parlement a finalement accordé sa confiance à Mariano Rajoy, leader du Parti

Populaire, qui a formé un gouvernement de minorité. Le 6 septembre 2017, le gouvernement catalan a voté une loi prévoyant l'organisation d'un référendum d'autodétermination, jugé inconstitutionnel.

Le 8 décembre 2016, la BCE a annoncé une réduction du montant mensuel de ses achats d'actifs de 80 à 60 milliards d'euros à partir du mois d'avril 2017. En parallèle, la durée du programme d'achat a été étendue de neuf mois, jusqu'à fin décembre 2017. Lors de sa réunion du 8 juin 2017, la BCE a ajusté sa communication en vue d'une normalisation progressive de sa politique monétaire. Elle a notamment revu son guidage sur l'évolution future des taux d'intérêt, en retirant la référence à une éventuelle baisse des taux dans l'avenir.

POLITIQUE DE GESTION

L'action A d'Objectif Small Caps Euro a progressé de 26,48% au cours de l'exercice écoulé et l'action R a enregistré une hausse de 26,05%. A titre indicatif, ces performances sont à comparer à des progressions de 26,38% pour l'indice Euromoney Smaller Euroland et de 22,35% pour l'indice Euro Stoxx. La proportion moyenne d'investissement en titres sur l'exercice est de 95,52%.

Les marchés actions sont restés stables en octobre et novembre avant de connaître une hausse relativement régulière entre décembre et fin mai. Les craintes géopolitiques ont pesé sur le marché pendant l'été avant que les indices retrouvent une voie haussière en septembre. Les petites capitalisations ont surperformé les grandes capitalisations mais cette surperformance était moins marquée que pendant l'exercice précédent. La performance absolue de l'indice Euromoney Smaller Euroland et celle de la SICAV ont essentiellement reflété la croissance des bénéfices nets par action sur la période. Par conséquent, les multiples de valorisation, qui étaient déjà en ligne avec leur niveau moyen historique, n'ont pas connu d'inflation significative au cours de l'exercice.

Entre le 30 septembre 2016 et le 29 septembre 2017, nous avons cédé trois lignes, exclusivement dans le cadre d'offres publiques d'achat. Nous avons ainsi apporté les titres détenus dans Faiveley à l'offre publique lancée par la société américaine Wabtec Corporation. Nous avons également apporté notre position en GFK à l'offre publique lancée par KKR sur les actions non détenues par la fondation GFK. Enfin, nous avons vendu notre position en Havas dans le marché après l'annonce, mais avant le lancement officiel, de l'offre publique sur la société par Vivendi. Cinq nouvelles positions ont été constituées au cours de l'exercice : Biesse, un fabricant italien de machines de découpe de bois et de verre ; Altran, une société française d'ingénierie et de conseil en technologie ; Nexity, un promoteur immobilier en France ; Takkt, un distributeur allemand de fournitures industrielles et de bureau ; enfin Mayr-Melnhof, un fabricant autrichien de carton et d'emballages.

De nombreuses valeurs dans le portefeuille ont enregistré des hausses significatives sur l'exercice, à l'image de Prima Industrie (+199%), Technotrans (+122%), Biesse (+122% depuis l'achat de la position), Manitou (108%) ou Washtec (+81% après avoir déjà réalisé une progression de 101% sur l'exercice précédent). En revanche, les baisses de LPKF (-24%), Van de Velde (-23%), Axway (-23%), et Ordina (-21%) ont pesé sur la performance absolue et relative.

Nos échanges avec les sociétés en portefeuille semblent confirmer que l'amélioration de l'environnement macroéconomique se poursuit. Compte tenu des multiples de valorisation, qui ne nous semblent ni excessivement élevés ni particulièrement décotés, les perspectives de performance pour l'exercice à venir sont étroitement liées à la croissance des résultats qui devrait rester soutenue, d'après nos estimations, pour les sociétés en portefeuille.

Nous continuerons à l'avenir à appliquer la même méthodologie dans la gestion du portefeuille : la SICAV Objectif Small Caps Euro restera composée de valeurs sélectionnées pour la qualité de leur business model, leur rentabilité élevée et récurrente, ainsi que leur valorisation attractive. En conséquence, la SICAV a pour caractéristiques d'être constituée de sociétés peu endettées, qui disposent d'une visibilité élevée sur leurs résultats et présentant un bêta modéré. Les entreprises du

portefeuille font apparaître des niveaux de rentabilité élevés et pérennes, des bilans sains et des perspectives de croissance solides. Ces mêmes entreprises nous semblent receler un potentiel d'appréciation significatif, compte tenu de la solidité de leur croissance bénéficiaire et de leur niveau d'évaluation.

REPORTING ARTICLE 173

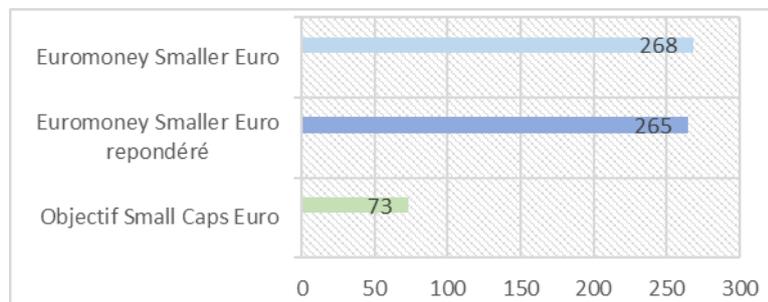
- Dans le cadre de l'article 173 de la loi du 17 août 2015, LAZARD Frères Gestion a décidé d'afficher l'Empreinte Carbone de la SICAV Objectif Small Caps Euro.
 - **Détail de la méthodologie**
- Pour obtenir les données nécessaires au calcul de l'empreinte carbone, nous avons fait le choix d'initier en 2016 un partenariat avec la société TRUCOST.
- LAZARD Frères Gestion a retenu comme indicateur l'intensité carbone, exprimée en tonnes équivalent CO2 par M€ de chiffre d'affaires.
- L'évaluation de l'empreinte carbone prend en compte les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre (GES)
 - Scope 1 : Toutes les émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles nécessaire à la fabrication du produit.
 - Scope 2 : Les émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité de l'entreprise
- Les mesures sont réalisées uniquement sur les titres détenus en direct.
- Dans le cas d'une entreprise cotée pour laquelle nous ne disposons pas de données carbone, sa pondération est alors proportionnellement répartie sur le poids des autres entreprises du même secteur, afin de préserver les pondérations sectorielles initiales.
- Le poids de chaque valeur en portefeuille est rebasé de manière à obtenir une pondération totale égale à 100%.
- La méthode de calcul de l'intensité carbone d'un portefeuille est une moyenne pondérée des GES divisées par le chiffre d'affaires de chaque position. Nous obtenons ainsi la formule suivante :

$$\text{Intensité carbone d'un portefeuille} = \sum \left[\left(\frac{\text{Émissions (scope 1 + 2)}}{\text{Chiffre d'Affaires}} \right) \text{ de chaque titre} \times \text{poids de chaque titre} \right]$$

➤ Politique et objectifs

- Le niveau d'émission de CO2 d'une entreprise est fortement dépendant de son domaine d'activité. Certains secteurs sont structurellement plus « émetteurs » que d'autres.
- L'approche fondamentale de Lazard Frères Gestion axée sur la sélection de titres engendre des écarts d'expositions sectorielles entre les fonds et leurs indices de référence.
- Pour s'affranchir de ces biais sectoriels, nous avons défini une méthode visant à neutraliser ces écarts en re-pondérant les poids des secteurs de l'indice pour qu'ils correspondent à ceux du portefeuille. Au sein de chaque secteur de l'indice, le poids de chaque valeur est maintenu.

Emissions par millions d'euros de Chiffre d'Affaires (tonnes CO2 éq./M€ de CA)



Date : 29/09/2017

Taux de couverture du fonds : 100,0 %

Taux de couverture de l'indice : 85,1 %

FRAIS DE NEGOCIATION

Les frais de négociation sont perçus par LAZARD FRERES BANQUE. Ils ne sont pas soumis à une clé de répartition.

Ces frais sont perçus dans le cadre de la société en participation, qui assure entre LAZARD FRERES BANQUE et LAZARD FRERES GESTION S.A.S. la mise en commun de leurs moyens tendant à la gestion financière, à la gestion administrative et comptable, à la conservation des valeurs et à l'exécution des mouvements sur ces valeurs.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le " Comité Broker" de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Le portefeuille n'a pas enregistré d'opérations de pension au titre de l'exercice écoulé.

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS OU GERES PAR UNE ENTITE DU GROUPE LAZARD

L'information relative à ces instruments figure dans les comptes annuels de la Sicav.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 30/12/2016 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA, peuvent être obtenus sur demande par courrier, auprès du service juridique des OPC de Lazard Frères gestion et figurent dans le rapport annuel de la société. L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération. Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques. Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

INFORMATION CRITERES ESG

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet :
www.lazardfreresgestion.fr.

CHANGEMENT INTERVENU AU COURS DE LA PERIODE ET A INTERVENIR

Le conseil d'Administration du 12 octobre 2017 a décidé pour la **SICAV OBJECTIF SMALL CAPS EURO** :

1. Changement de gestionnaire comptable
2. Changement de centralisateur
3. Diverses modifications du prospectus
4. Nomination d'un co-centralisateur habilité à recevoir les ordres de souscription / rachat
5. Modification du fixing de change
6. Modification de la date de règlement pour les souscriptions et les rachats
7. Modification de l'assiette de calcul des frais de gestion
8. Modification du prospectus afin d'autoriser la transmission et la transposition du portefeuille titres de la Sicav dans le cadre d'obligations réglementaires
9. Modification des modalités de souscription et de rachat
10. D'apporter des précisions sur la répartition des frais de gestion globaux dans le prospectus
11. Modification de la dénomination sociale de la Sicav : « LAZARD SMALL CAPS EURO » en lieu et place de « OBJECTIF SMALL CAPS EURO »

Date d'effet : 20 novembre 2017

Mandats des administrateurs personnes physiques d'Objectif Small Caps Euro au 29 septembre 2017

Noms des Administrateurs	Nombre de mandats	Liste des mandats et fonctions
M. François Werner	1	Président du Conseil d'Administration de la Sicav . Objectif Small Caps Euro
M. François de Saint-Pierre Associé-gérant de Lazard Frères Gestion SAS	4	Président du Conseil d'Administration de la Sicav Objectif Monde Président Directeur Général de la Sicav Objectif Gestion Mondiale Administrateur dans les Sicav : - Objectif Small Caps Euro - Lazard Equity SRI
M. François-Marc Durand Président de Lazard Frères Gestion SAS	4	Administrateur dans les Sicav : . Objectif Small Caps Euro . Objectif Alpha Obligataire . Objectif Alpha Allocation Président Directeur Général de la Sicav Norden
Monica Nescaut Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	5	Administrateur dans les Sicav : . Objectif Small Caps Euro . Objectif Alpha Obligataire . Norden . Objectif Alpha Europe . Lazard Equity SRI
M. Jean-Jacques de Gournay Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	5	Président du Conseil d'Administration de la Sicav Objectif Court Terme Dollar Administrateur dans les Sicav : . Objectif Small Caps Euro . Lazard Equity SRI . Objectif Alpha Obligataire . Lazard Financials Debt

Jetons de présence proposés aux membres du Conseil d'Administration par la Sicav Objectif Small Caps Euro au titre de l'exercice au 29 septembre 2017

Membres du Conseil d'Administration	Montant des jetons de présence versé par la Sicav
M. François Werner	€ 7.623
M. François de Saint-Pierre Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	0
M. Jean-François Cardinet Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	0
M. James Ogilvy Directeur de Lazard Frères Gestion SAS	0
Mme Annabelle Vinatier Directeur de Lazard Frères Gestion SAS	0
M. François-Marc Durand Président de Lazard Frères Gestion SAS	0
Mme Monica Nescout Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	0
AREAS Vie Représentée par M. Sylvain Mortera	€ 1.525
Lazard Frères Gestion SAS Représentée par M. François Voss	0
Fonds de Garantie Représenté par M. Christian Schor	€ 1.525
M. Jean-Jacques de Gournay Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	0
SMA Vie BTP Représenté par M. Philippe Desurmont	€ 1.525
Réuni Retraites Salariés Représentée par M. Francis Weber	€ 1.525
Acte Iard S.A. Représentée par M. Marc Wendling	€ 1.525
B2V Gestion représentée par Mme Caroline Fleury-Verny	€ 1.525

LAZARD SMALL CAPS EURO (EX. OBJECTIF SMALL CAPS EURO)

Société d'Investissement à Capital Variable

121, boulevard Haussmann
75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 septembre 2017

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la SICAV, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPC LAZARD SMALL CAPS EURO (EX. OBJECTIF SMALL CAPS EURO) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPC, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, en vertu du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'OPC et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction de la société d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la SICAV.

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 29 décembre 2017

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

LAZARD SMALL CAPS EURO (EX. OBJECTIF SMALL CAPS EURO)

Société d'Investissement à Capital Variable

121, boulevard Haussmann
75008 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 29 septembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine, le 29 décembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

bilan au 29 septembre 2017 en euros

ACTIF	EXERCICE au 29/09/17 €uros	EXERCICE au 30/09/16 €uros
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DEPOTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 048 041 426,72	699 830 848,99
➤ ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	968 476 509,96	669 084 317,74
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	968 476 509,96	669 084 317,74
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
➤ OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
➤ TITRES DE CREANCES	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
▪ Titres de créances négociables	0,00	0,00
▪ Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
➤ ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF	79 564 916,76	30 746 531,25
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	79 564 916,76	30 746 531,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
➤ OPERATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
➤ CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
➤ AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
CREANCES	53 770,82	452 539,32
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	53 770,82	452 539,32
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
liquidités	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	1 048 095 197,54	700 283 388,31

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE
	au 29/09/17	au 30/09/16
	€uros	€uros
CAPITAUX PROPRES		
➤ Capital	989 597 634,32	654 892 237,24
➤ Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
➤ Report à nouveau (a)	0,00	0,00
➤ Plus et moins-values nettes de l'exercice (ab)	56 474 640,08	42 491 806,48
➤ Résultat de l'exercice (ab)	-1 731 264,90	2 492 404,96
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (= Montant représentatif de l'actif net)	1 044 341 009,50	699 876 448,68
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
➤ <i>OPERATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
➤ <i>OPERATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
➤ <i>CONTRATS FINANCIERS</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	53 340,87	46 848,96
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	53 340,87	46 848,96
COMPTES FINANCIERS	3 700 847,17	360 090,67
Concours bancaires courant	3 700 847,17	360 090,67
Emprunt	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 048 095 197,54	700 283 388,31

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

hors bilan au 29 septembre 2017 en euros

	EXERCICE au 29/09/17 €uros	EXERCICE au 30/09/16 €uros
OPERATIONS DE COUVERTURE		
➤ ENGAGEMENTS SUR MARCHES REGLEMENTES OU ASSIMILES		
➤ ENGAGEMENTS DE GRE A GRE		
➤ AUTRES ENGAGEMENTS		
AUTRES OPERATIONS		
➤ ENGAGEMENTS SUR MARCHES REGLEMENTES OU ASSIMILES		
➤ ENGAGEMENTS DE GRE A GRE		
➤ AUTRES ENGAGEMENTS		

compte de résultat au 29 septembre 2017 en euros

	EXERCICE au 29/09/17 €uros	EXERCICE au 30/09/16 €uros
PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES¹	14 829 397,88	14 660 574,10
▪ Produits sur dépôts et comptes financiers	0,00	0,00
▪ Produits sur actions et valeurs assimilées	14 829 397,88	14 660 574,10
▪ Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
▪ Produits sur titres de créances	0,00	0,00
▪ Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
▪ Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
▪ Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL I	14 829 397,88	14 660 574,10
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
▪ Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
▪ Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
▪ Charges sur dettes financières	0,00	0,00
▪ Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	14 829 397,88	14 660 574,10
▪ Autres produits (III)	0,00	0,00
▪ Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	16 184 431,64	12 303 510,75
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L.214-17-1)(I - II + III - IV)	-1 355 033,76	2 357 063,35
▪ Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-376 231,14	135 341,61
▪ Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I-II+III-IV+/-V-VI)	-1 731 264,90	2 492 404,96

¹ Selon l'affectation fiscale des revenus reçus des OPC

annexe aux comptes

I. REGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

L'organisme s'est conformé au règlement ANC n° 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

1 – Règles d'évaluation des Actifs

➤ **Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.**

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source Banque Centrale Européenne).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN) à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.
- En application des règles de valorisation fixées par le prospectus, « *La valeur liquidative est datée du jour d'évaluation, lorsque le jour d'évaluation tombe la veille d'une période chômée en France (week-ends ou jours fériés).* »

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Type Titres de créance négociables :

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
TCN en Euro	TCN en devises
EURIBOR, SWAPS OIS et BTF - 3 – 6 – 9 – 12 mois BTAN - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**
 Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

▪ **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
 Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

▪ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.
- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

▪ **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.1. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Tous les instruments financiers de la Sicav sont négociés sur des marchés réglementés.

1.2. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

2 – Méthode de comptabilisation

▪ **Des revenus des valeurs à revenu fixe**

- La comptabilisation des revenus de valeurs à revenu fixe est effectuée suivant la méthode des « intérêts encaissés ».

▪ Des frais de gestion

- Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.
- Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) diminué des OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS détenus selon la formule ci-après :

$$\begin{array}{l} \text{(Actif brut – OPC gérés par Lazard Frères Gestion S.A.S)} \\ \times \quad \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ \times \quad \frac{\text{nb jours jusqu'à prochaine VL}}{365} \end{array}$$

- En application des règles de valorisation fixées par le prospectus, « *La valeur liquidative est datée du jour d'évaluation, lorsque le jour d'évaluation tombe la veille d'une période chômée en France (week-ends ou jours fériés).* »
 - Ce montant est alors enregistré au compte de résultat de la SICAV.
 - La Sicav effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :
 - . de la gestion financière ;
 - . de la gestion administrative et comptable ;
 - . de la prestation du dépositaire ;
 - . des autres frais de fonctionnement :
 - . honoraires des commissaires aux comptes ;
 - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Le taux maximum des frais de gestion de l'action « A » est de 1,85% sur la base de l'actif net tel que défini dans le prospectus.

Le taux maximum des frais de gestion de l'action « R » est de 2,20% sur la base de l'actif net tel que défini dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables

Action « A » : Capitalisation et /ou Distribution et/ou Report des sommes distribuables

Action « R » : Capitalisation et /ou Distribution et/ou Report des sommes distribuables.

▪ Des frais de transaction

La méthode retenue est celle des frais exclus.

▪ Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 619.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

II - Evolution de l'actif net

		EXERCICE au 29/09/17 €uros	EXERCICE au 30/09/16 €uros
Actif net en début d'exercice		699 876 448,68	643 051 561,11
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	+	481 062 334,29	207 202 674,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-	-329 535 198,63	-243 449 349,60
Plus - values réalisées sur dépôts et instruments financiers	+	54 405 196,93	44 112 752,70
Moins - values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-33 037,16	-129 471,82
Plus - values réalisées sur instruments financiers à terme	+	0,00	0,00
Moins - values réalisées sur instruments financiers à terme	-	0,00	0,00
Frais de transaction	-	-1 903 347,83	-744 843,95
Différences de change	+/-	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers	+/-	141 823 646,98	47 476 062,22
▪ Différence d'estimation exercice N		279 617 319,26	137 793 672,28
▪ Différence d'estimation exercice N - 1		137 793 672,28	90 317 610,06
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	+/-	0,00	0,00
▪ Différence d'estimation exercice N		0,00	0,00
▪ Différence d'estimation exercice N - 1		0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	+/-	-1 355 033,76	2 357 063,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	0,00	0,00
Autres éléments *	+/-	0,00	0,01
Actif net en fin d'exercice		1 044 341 009,50	699 876 448,68

* arrondis décimalisation

III - Compléments d'information

3.1 Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Obligations et valeurs assimilées par nature d'instrument

➤ obligations indexées	Néant
➤ obligations convertibles et échangeables	Néant
➤ titres participatifs	Néant
➤ autres	Néant

Titres de créances par nature d'instrument

➤ bons du trésor	Néant
➤ bons à moyen terme négociable	Néant
➤ billets de trésorerie	Néant
➤ certificats de dépôt	Néant
➤ autres	Néant

Opérations de cession sur instruments financiers par nature d'instrument

➤ titres de créances négociables	Néant
➤ actions	Néant
➤ obligations	Néant

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché

➤ taux	Néant
➤ actions	Néant
➤ devises	Néant

3.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Actif	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Dépôts				
Obligations et valeurs assimilées				
Titres de créances				
Opérations temporaires sur titres financiers				
Comptes financiers				*
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers				
Comptes financiers				3 700 847,17
Hors-bilan				
Opérations de couverture				
Autres opérations				

* Liquidités non rénumérées

3.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Actif	0-3 mois	3 mois-1an	1 an-3 ans	3 ans-5 ans	>5 ans
Dépôts					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres financiers					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers					
Comptes financiers		3 700 847,17			
Hors-bilan					
Opérations de couverture					
Autres opérations					

3.4 Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Actif

Dépôts
Actions et valeurs assimilées
Obligations et valeurs assimilées
Titres de créances
OPC
Opérations temporaires sur titres financiers
Créances
Comptes financiers

Passif

Opérations de cession sur instruments financiers
Opérations temporaires sur titres financiers
Dettes
Comptes financiers

Hors-bilan

Opérations de couverture
Autres opérations

3.5 Créances et dettes : ventilation par nature

Autres créances

- Ventilation des opérations de change à terme
 - Achat Néant
 - Vente Néant
- Coupons à recevoir Néant
- Vente à règlement différée Néant
- Autres 53 770,82 €

Autres dettes

- Ventilation des opérations de change à terme
 - Achat Néant
 - Vente Néant
- Achat à règlement différé Néant
- Frais de gestion à régler 53 340,87 €
- Autres Néant

3.6 Capitaux propres

Nombre et valeur des titres :

- émis pendant l'exercice (y compris la commission de souscription restant acquise à l'OPC)

Quantité :	423 650,018 actions "A"	Montant : €	347 055 960,48
Quantité :	81 636,820 actions "R"	Montant : €	134 006 373,81

- rachetés pendant l'exercice (sous déduction de la commission de rachat restant acquise à l'OPC)

Quantité :	310 828,645 actions "A"	Montant : €	254 426 629,35
Quantité :	48 535,377 actions "R"	Montant : €	75 108 569,28

Commissions de souscription et/ou rachat :

- Montant des commissions de souscription et/ou de rachat perçues
 - € 0,00 actions "A"
 - € 0,00 actions "R"
- Montant des commissions de souscription et/ou de rachat rétrocédées à des tiers
 - € 0,00 actions "A"
 - € 0,00 actions "R"
- Montant des commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPC
 - € 0,00 actions "A"
 - € 0,00 actions "R"

3.7 Frais de gestion

Actions "A"

- Frais de gestion fixes : pourcentage de l'actif moyen 1,79

Actions "R"

- Frais de gestion fixes : pourcentage de l'actif moyen 2,13

- Commission de sur-performance (frais variables) : Néant

- Rétrocessions reçues au titre des OPC détenus Néant

3.8 Engagements reçus et donnés

- Engagements reçus Néant

- Engagements donnés Néant

3.9 Autres informations

➤ Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

- Titres acquis à réméré : Néant

- Titres pris en pension livrée : Néant

➤ Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie: Néant

➤ Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan : Néant

➤ Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine : Néant

➤ Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe et OPC gérés par le prestataire ou les entités du groupe Lazard : voir inventaire du portefeuille.

3.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire

Total acomptes

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice		
Date	Montant total	Montant unitaire

Total acomptes

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	EXERCICE	EXERCICE
	au 29/09/17	au 30/09/16
	€uros	€uros

SOMMES RESTANT A AFFECTER

▪ Report à nouveau	0,00	0,00
▪ Résultat	-1 731 264,90	2 492 404,96
TOTAL	-1 731 264,90	2 492 404,96

PART "A" / FR0000174310

AFFECTATION

▪ Distribution	0,00	0,00
▪ Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
▪ Capitalisation	-864 873,58	2 381 103,82
TOTAL	-864 873,58	2 381 103,82

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

PART "R" / FR0010689141

AFFECTATION

▪ Distribution	0,00	0,00
▪ Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
▪ Capitalisation	-866 391,32	111 301,14
TOTAL	-866 391,32	111 301,14

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	EXERCICE au 29/09/17 €uros	EXERCICE au 30/09/16 €uros
SOMMES RESTANT A AFFECTER		
▪ Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
▪ Plus et moins-values nettes de l'exercice	56 474 640,08	42 491 806,48
▪ Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
TOTAL	56 474 640,08	42 491 806,48
<hr/> PART "A" / FR0000174310		
AFFECTATION		
▪ Distribution	0,00	0,00
▪ Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
▪ Capitalisation	45 138 490,30	35 159 582,84
TOTAL	45 138 490,30	35 159 582,84
<hr/> PART "R" / FR0010689141		
AFFECTATION		
▪ Distribution	0,00	0,00
▪ Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
▪ Capitalisation	11 336 149,78	7 332 223,64
TOTAL	11 336 149,78	7 332 223,64

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC depuis les cinq derniers exercices

	Exercice 30/09/2013	Exercice 30/09/2014	Exercice 30/09/2015	Exercice 30/09/2016	Exercice 29/09/2017
NOMBRE D'ACTIONNAIRES EMISES AU COURS DE L'EXERCICE					
Actions "A"	410 817	517 883,948	191 280,479	237 733,673	423 650,018
Actions "R"	62 743	114 675	32 276,207	38 422,489	81 636,820
Valeur en Euros					
Actions "A"	170 942 370,47	282 300 845,53	109 177 431,01	158 141 382,00	347 055 960,48
Actions "R"	52 378 727,81	119 336 919,90	37 166 310,10	49 061 292,66	134 006 373,81
NOMBRE D'ACTIONNAIRES RACHETES AU COURS DE L'EXERCICE					
Actions "A"	217 987	522 563	223 798,238	297 261,615	310 828,645
Actions "R"	19 820	90 799	56 117,648	38 805,672	48 535,377
Valeur en Euros					
Actions "A"	86 160 668,58	285 498 812,95	130 274 405,21	194 606 341,40	254 426 629,35
Actions "R"	16 541 493,05	95 650 042,06	60 255 879,89	48 843 008,20	75 108 569,28
NOMBRE D'ACTIONNAIRES EN CIRCULATION					
Actions "A"	992 985	1 012 181,643	955 822,443	895 911,318	1 041 834,134
Actions "R"	904 850	900 170,304	867 652,545	808 124,603	920 945,976
Actions "R"	88 136	112 011,339	88 169,898	87 786,715	120 888,158
ACTIF NET (en €)					
Actions A	506 057 706,15	581 879 268,69	643 051 561,11	699 876 448,68	1 044 341 009,50
Actions R	425 644 922,48	469 059 682,90	537 781 167,02	579 109 360,51	834 712 084,30
Actions R	80 412 783,67	112 819 585,79	105 270 394,09	120 767 088,17	209 628 925,18
VALEUR LIQUIDATIVE (en €)					
Actions "A"	470,40	521,07	619,81	716,60	906,36
Actions "R"	912,37	1 007,21	1 193,94	1 375,68	1 734,07
RESULTAT HORS COMPTE DE REGULARISATION (en €)					
	2 801 176,16	-156 326,19	4 230 202,98	2 357 063,35	-1 355 033,76
RESULTAT DISTRIBUABLE (en €)					
	2 781 716,61	-901 106,33	4 137 314,86	2 492 404,96	-1 731 264,90
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)		capitalisation	capitalisation	capitalisation	capitalisation
Distribution unitaire sur résultat net (y compris acomptes)	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique)*					
Capitalisation unitaire sur résultat en €					
actions A	2,58	-0,44	4,32	2,94	-0,93
actions R	5,01	-4,43	4,36	1,26	-7,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en €					
actions A	0,00	35,47	68,99	43,50	49,01
actions R	0,00	68,57	132,90	83,52	93,77

* En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Directive Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions ou parts en circulation à cette date.

**COMPOSITION DE L'ACTIF DE OBJECTIF SMALL CAPS EURO SICAV
AU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017**

Libelle	Isin	Cours	COUPON	Dev	Cours Dev	QTE	Evaluation €	%
TOTAL							1 048 041 426,72	100,35
ACTIONS							968 476 509,96	92,74
EUROPE							606 023 821,44	58,03
ALTRI SGPS SA	PTALTOAE0002	4,4680		EUR		4 623 000,00	20 655 564,00	1,98
AMADEUS FIRE AG	DE0005093108	78,7200		EUR		194 000,00	15 271 680,00	1,46
ATRESMEDIA CORP. DE MEDIOS SA	ES0109427734	8,8900		EUR		1 735 000,00	15 424 150,00	1,48
BETER BED HOLDING NV	NL0000339703	16,0250		EUR		1 015 000,00	16 265 375,00	1,56
BIESSE SPA	IT0003097257	37,4700		EUR		752 440,00	28 193 926,80	2,70
BIJOU BRIGITTE MODISCHE ACC.AG	DE0005229504	54,0000		EUR		194 000,00	10 476 000,00	1,00
CARGOTEC OYJ -B-	FI0009013429	53,1500		EUR		817 000,00	43 423 550,00	4,16
CORTICEIRA AMORIM SGPS SA	PTCOR0AE0006	11,8650		EUR		2 073 000,00	24 596 145,00	2,36
DE LONGHI SPA	IT0003115950	27,2400		EUR		961 434,00	26 189 462,16	2,51
DECEUNINCK NV	BE0003789063	3,2600		EUR		6 420 000,00	20 929 200,00	2,00
DECEUNINCK NV (STRIP VVPR)	BE0005632063	0,0000		EUR		938 708,00	0,00	0,00
DRAEGERWERK AG & CO KGAA (N)	DE0005550602	71,2000		EUR		368 500,00	26 237 200,00	2,51
ELECTRONIKI ATHINON SA	GRS352003008	0,0100		EUR		261 666,00	2 616,66	0,00
INTERPUMP GROUP SPA	IT0001078911	26,3200		EUR		1 250 000,00	32 900 000,00	3,15
KSB AG (PFD.)	DE0006292030	460,9500		EUR		61 822,00	28 496 850,90	2,73
LPKF LASER & ELECTRONICS AG	DE0006450000	7,6270		EUR		1 189 700,00	9 073 841,90	0,87
LUCAS BOLS NV	NL0010998878	18,5000		EUR		600 000,00	11 100 000,00	1,06
MAYR-MELNHOF KARTON AG	AT0000938204	121,4000		EUR		80 137,00	9 728 631,80	0,93
ORDINA N.V.	NL0000440584	1,5790		EUR		5 533 800,00	8 737 870,20	0,84
PRIMA INDUSTRIE S.P.A.	IT0003124663	40,4000		EUR		540 000,00	21 816 000,00	2,09
RAPALA VMC OYJ	FI0009007355	3,9400		EUR		1 170 000,00	4 609 800,00	0,44
ROSENBAUER INTERNATIONAL AG	AT0000922554	57,0000		EUR		372 605,00	21 238 485,00	2,03
STO SE AND CO.KGAA (PREF.)	DE0007274136	126,7000		EUR		222 714,00	28 217 663,80	2,70
SURTECO SE	DE0005176903	25,8500		EUR		763 000,00	19 723 550,00	1,89
TAKKT AG	DE0007446007	19,2270		EUR		1 817 100,00	34 937 381,70	3,35
TECHNOTRANS AG (N)	DE000A0XYGA7	49,8000		EUR		375 743,00	18 712 001,40	1,79
VAN DE VELDE NV	BE0003839561	47,2250		EUR		381 200,00	18 002 170,00	1,72
VOSSLOH AG.	DE0007667107	57,1200		EUR		592 011,00	33 815 668,32	3,24
WASHTEC A.G.	DE0007507501	74,3000		EUR		323 376,00	24 026 836,80	2,30
ZUMTOBEL GROUP AG.	AT0000837307	14,7000		EUR		2 260 000,00	33 222 000,00	3,18
FRANCE							362 452 688,52	34,71
ALTEN	FR0000071946	76,5100		EUR		413 000,00	31 598 630,00	3,03
ALTRAN TECHNOLOGIES SA	FR0000034639	15,5600		EUR		2 520 000,00	39 211 200,00	3,75
AXWAY SOFTWARE	FR0011040500	22,2000		EUR		615 000,00	13 653 000,00	1,31
BENETEAU	FR0000035164	14,7000		EUR		999 000,00	14 685 300,00	1,41
EXEL INDUSTRIES -A-	FR0004527638	105,7200		EUR		213 000,00	22 518 360,00	2,16
GROUPE CRIT	FR0000036675	80,7700		EUR		195 600,00	15 798 612,00	1,51
IPSOS SA	FR0000073298	29,2850		EUR		1 365 000,00	39 974 025,00	3,83
MANITOU	FR0000038606	31,7500		EUR		1 481 454,00	47 036 164,50	4,50
MANUTAN INTERNATIONAL	FR0000032302	80,4900		EUR		330 198,00	26 577 637,02	2,54
NEXITY	FR0010112524	51,7000		EUR		798 700,00	41 292 790,00	3,95
SOMFY SA	FR0013199916	78,0100		EUR		259 500,00	20 243 595,00	1,94
SOPRA STERIA GROUP	FR0000050809	157,0500		EUR		317 500,00	49 863 375,00	4,77
OPC							79 564 916,76	7,62
UCITS à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays							79 564 916,76	7,62
FCP AMUNDI CASH CORP. -IC-(3D)	FR0010251660	234 775,1750		EUR		209,00	49 068 011,57	4,70
FCP INVESTISSEMENT PEA-PME-A2D (*)	FR0011637156	156,4800		EUR		15 000,00	2 347 200,00	0,22
FCP INVESTISSEMENT PEA-PME-R2D (*)	FR0011637164	153,5300		EUR		1,00	153,53	0,00
FCP OBJ. COURT TERME EURO -C-3D (*)	FR0011291657	2 007,3700		EUR		12 136,00	24 361 442,32	2,33
FCP OBJECTIF MID CAP.EUR-A(2D) (*)	FR0011429521	152,7400		EUR		24 800,00	3 787 952,00	0,36
FCP OBJECTIF MID CAP.EUR-R(2D) (*)	FR0011429539	157,3400		EUR		1,00	157,34	0,00
Titres donnés en pension							0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension							0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension							0,00	0,00
Instruments financiers à terme							0,00	0,00
Swaps							0,00	0,00
Créances							53 770,82	0,01
Autres							53 770,82	0,01
Dettes							-53 340,87	-0,01
Autres							-53 340,87	-0,01
Comptes financiers							-3 700 847,17	-0,35
Liquidités							-3 700 847,17	-0,35
TOTAL DE L' ACTIF NET							1 044 341 009,50	100,00

(*) Instruments financiers émis ou gérés par une entité du Groupe Lazard
Estimation faite en fonction des cours de bourse disponible le 29-09-2017

Nombre d'actions R au 29-09-2017	120 888,158
Valeur liquidative au 29-09-2017	1 734,07
Actif Net au 29-09-2017	209 628 925,18
Nombre d'actions A au 29-09-2017	920 945,976
Valeur liquidative au 29-09-2017	906,36
Actif Net au 29-09-2017	834 712 084,30

CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DELOITTE & ASSOCIES

CERTIFICATION DU DEPOSITAIRE
LAZARD FRERES BANQUE

OBJECTIF SMALL CAPS EURO
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris
449 972 835 R.C.S. Paris

**RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES VOTÉE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018**

EXERCICE CLOS LE 29 SEPTEMBRE 2017

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

- **1 731 264,90 €** somme distribuable afférente au résultat,
56 474 640,08 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente au résultat :
- **1 731 264,90 €** au capital social

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes
56 474 640,08 € capitalisation

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de cet exercice.

Rappel : les revenus distribuables des trois derniers exercices ont été capitalisés.